



Editorial

La chaleur de Noël



C'est au quatrième siècle que la tradition chrétienne fixe la date de Noël au solstice d'hiver. Côté pratique, l'empire romain connaît déjà une période festive à laquelle il est avantageux de s'intégrer. Côté mystique, le symbole est fort puisque les jours commencent à s'allonger: la chaleur apaisante qui émerge au milieu du froid est une belle représentation de la naissance de Jésus.

De nos jours, l'imagerie associée à cette fête reste inspirée de ces origines. La traditionnelle bûche (à brûler avant de devenir à manger), les bougies (à flamme vive avant de devenir électriques par sécurité), les illuminations, les guirlandes, les dorures et les couleurs vives sont autant d'évocations de la chaleur qui doit renaître au fond du cœur de chacune et chacun.

Alors, en fait-on trop peu en cette période festive où l'illumination nocturne est pour certaines personnes un baume à l'âme face à une morosité saisonnière? L'austérité et la tristesse auraient-elles gagné les esprits résignés?

Ou au contraire, chasser la nuit à grand renfort d'illuminations multicolores et scintillantes dénature-t-elle le sens d'une fête qui devrait être avant tout spirituelle? Faudrait-il réserver la renaissance du feu à la seule nuit de Noël plutôt que la gâcher par un trop-plein d'agitation?

Les deux points de vue existent au sein de la population, chacun avec ses arguments. Le juste milieu reste sujet à l'appréciation et à la sensibilité personnelle et ne se laissera jamais réglementer ou mesurer.

Ce qui fait consensus, c'est que Noël est la fête de la paix et de la sérénité. Dans cet esprit, il convient de faire preuve de tolérance et de compréhension réciproques. Adepts des profondes nuits étoilées et glaciales ou alors enthousiastes des fastes radieux des lumières, profitons pleinement de notre ambiance favorite et respectons avec sincérité les préférences des autres.

À toutes et à tous, de magnifiques fêtes entre le solstice et le changement d'année!

Le Conseil communal

Lecture publique

La chaleur de Noël

La bibliothèque publique communale à Fontainemelon, rue de Bellevue 3, propose un large choix de documents: romans, polars, bandes dessinées, mangas, documentaires, périodiques, DVD, livres-audio et livres en gros caractères, aux heures d'ouverture suivantes:

	Section jeunesse	Section adulte
Lundi	15h00 à 18h00	fermé
Mercredi	14h00 à 18h00	14h00 à 18h00
Jeudi	15h00 à 18h00	15h00 à 18h00

En 2026, les deux sections sont ouvertes, un samedi par mois, de 09h30 à 11h30, les 17 janvier, 14 février, 21 mars, 25 avril, 30 mai, 27 juin, 22 août, 26 septembre, 24 octobre, 21 novembre et 12 décembre, simultanément aux heures d'ouverture de la ludothèque.

La bibliothèque est fermée **du 19 décembre 2025 au 4 janvier 2026** y compris. Réouverture le lundi 5 janvier selon l'horaire habituel.

Plus d'informations sur le site internet communal à la rubrique «Decouverte/culture-sports-loisirs/bibliotheques» ou sur instagram @bibliotheque_valderuz.



Guichets harmonisés

À partir du **1^{er} janvier 2026**, les horaires d'ouverture pour l'ensemble des guichets de l'administration communale s'uniformisent:

- du lundi au jeudi, 08h30-11h30 et 14h00-17h00;
- vendredi, 08h30-11h30.

Une exception: le même horaire s'applique pour le guichet du contrôle des habitants, avec extension de l'ouverture le mercredi (08h30-17h00 non-stop) et le jeudi après-midi (14h00-19h00).

Vente de drapeaux

La Commune propose à la population la possibilité d'acheter des drapeaux Val-de-Ruz à des prix attractifs et aux dimensions suivantes:

- 100 x 100 cm CHF 106 pièce;
- 120 x 120 cm CHF 125 pièce;
- 150 x 150 cm CHF 160 pièce.

Pour bénéficier de cette offre, les commandes seront groupées afin de répondre au minimum de 10 pièces par commande. En cas de commande inférieure, les commandes ne seront pas confirmées.

La chancellerie renseigne et réceptionne les commandes **jusqu'au 31 janvier 2026** au 032 886 56 22 ou à commune.val-de-ruz@ne.ch.

Prolongation

L'intérêt citoyen pour la révision des alignements routiers de la Commune ne flétrit pas. L'exposition des plans au deuxième étage du bâtiment rue de l'Épervier 4 à Cernier est **prolongée jusqu'au 19 décembre 2025 à midi**.

Noël sans danger

À la période de Noël, les sapins se parent de leurs plus beaux atours et les tables s'ornent de belles compositions de l'Avent.

Les sapins de Noël d'espèce nordique, tels que le «Nordmann», restent verts et très fournis même secs et risquent de prendre feu subitement et violemment sous l'effet d'une flamme ou d'une source de chaleur. Il est absolument interdit de les décorer de bougies, d'épis ou de tout autre élément à flammes ouvertes. Seules les bougies électriques sont tolérées. Ils doivent également être tenus à distance suffisante de toute source de chaleur (lampe, rayonnement solaire, radiateur, etc.) et leur tronc doit toujours rester plongé dans l'eau.

Il est impératif de vérifier l'état de sécheresse des sapins et couronnes de l'Avent, de les humidifier avant d'allumer les bougies qui les ornent et de renoncer à les allumer si la verdure est trop sèche. Les bougies de table allumées doivent toujours rester sous surveillance. Posez les couronnes sur un plateau incombustible et, lorsque vous quittez la pièce, n'oubliez pas de les éteindre.

Il existe des couvertures d'extinction, proposées par l'ECAP au prix de CHF 10 pièce, disponibles au guichet communal du contrôle des habitants à Cernier (Épervier 6). C'est un moyen simple et peu coûteux pour couvrir et ainsi étouffer les débuts d'incendie. Placez la couverture dans un endroit bien visible et facilement atteignable. Il est conseillé d'en avoir une à portée de main, dans la cuisine par exemple.

Après les fêtes, vos sapins de Noël sont repris dans les déchèteries communales.



Offres d'emploi

La Commune recherche:

- un éducateur de l'enfance (F/H), formation ES ou HES à divers taux d'activité compris entre 50 et 80%, entrée en fonction de suite ou à convenir. Lieux de travail: différents accueils de Val-de-Ruz;
- deux éducateurs de l'enfance (F/H) formation CFC ou ES à divers taux d'activité compris entre 50% et 80%, entrée en fonction de suite ou à convenir. Lieux de travail: différents accueils de Val-de-Ruz;

- un éducateur en accueil parascolaire (F/H) formation ES à 80% (présence chaque jour de la semaine), du 9 mars au 17 mai 2026. Lieu de travail: Les Geneveys-sur-Coffrane;

- un collaborateur technique (F/H) à 80% au sein du service des bâtiments et de l'énergie, entrée en fonction dès le 1^{er} janvier 2026. Lieu de travail: Cernier;
- un patrouilleur scolaire (F/H) à l'heure, entrée en fonction de suite ou à convenir. Lieux de travail: Boudevilliers, Cernier, Dombresson, Chézard-Saint-Martin et les Hauts-Geneveys.

De plus amples informations sur les tarifs et abonnements sont disponibles sur le site internet communal. Le service sports-loisirs-culture renseigne au 032 886 56 33 ou à l'adresse loisirs.vdr@ne.ch.



Bassin de La Fontenelle

Piscines intérieures

Les piscines intérieures situées à Cernier, au collège de La Fontenelle, et au Centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane sont ouvertes à la population depuis plusieurs années à certains horaires.

Pour améliorer le confort des utilisateurs, l'ouverture du bassin le samedi change de lieu. Dès le **samedi 10 janvier 2026**, le bassin de Cernier est ouvert en remplacement de celui des Geneveys-sur-Coffrane.

Les horaires d'ouverture 2026 sont les suivants:

Bassin de La Fontenelle à Cernier

- jeudi 19h à 22h;
- samedi 10h à 12h et 15h à 18h (nouveauté).

Bassin du Centre sportif aux Geneveys-sur-Coffrane

- lundi 17h00 - 19h30;
- mercredi 16h00 - 20h00;
- jeudi 16h00 - 19h00;
- vendredi 17h00 - 20h00.

Un temps inusité, le bâtiment est restauré et est désormais mis à contribution chaque année lors de la «Fête du four» organisée traditionnellement à la mi-août. L'occasion de vérifier régulièrement que cette installation héritée du passé fonctionne parfaitement et de déguster pour l'occasion de délicieuses sèches.

Découverte du mois

Le four banal de Savagnier

La rue du Four, au Grand-Savagnier, ne doit pas son nom au hasard. À la hauteur du numéro trois, on y trouve un petit bâtiment caractéristique: le four banal.

Le mot «banal» signifie ici «commun», non pas dans le sens de «normal», mais dans celui de «collectif».

En regroupant la cuisson du pain des différentes familles d'une communauté, le four banal vise à exploiter au mieux le feu de longue durée, consommant une grande quantité de bois, nécessaire à l'opération. Son emplacement à l'écart des bâtiments constitue en outre une précaution contre le risque d'incendie.

L'édifice de Savagnier est construit vers le milieu du XIX^e siècle. Il remplace alors un four situé en contre-bas, de l'autre côté de la rue, datant probablement du XVI^e ou XVII^e siècle.

Un temps inusité, le bâtiment est restauré et est désormais mis à contribution chaque année lors de la «Fête du four» organisée traditionnellement à la mi-août. L'occasion de vérifier régulièrement que cette installation héritée du passé fonctionne parfaitement et de déguster pour l'occasion de délicieuses sèches.

Source: *Les Chemins Chouettes*.



Nominations SDI VdR

En raison des fêtes de fin d'année, les déchèteries sont fermées les

mercredi 24 et jeudi 25 décembre 2025 ainsi que les **mercredi 31 décembre 2025 et jeudi 1^{er} janvier 2026**. Le service des travaux

publics renseigne au 032 886 56 35 ou à TP.val-de-ruz@ne.ch.

Le MémoDéchets 2026 est distribué par voie postale courant décembre. La brochure contient toutes les informations utiles au tri des déchets. Elle est à conserver soigneusement.

Meubles récupérés

Sur proposition de l'état-major du Service de défense incendie du Val-de-Ruz, le Conseil communal a procédé aux nominations de Simon Racine au grade de sergent, ainsi que de Brian Joye, Loïc Maridor, Patrice Nicati et Émilie Werkmeister au grade de caporal.

Les Autorités remercient ces personnes de leur engagement au profit de la collectivité et leur souhaitent beaucoup de satisfaction dans la poursuite de leur activité.

L'Association Coin Troc gère leur réception les autres samedis en les stockant dans un espace dédié. Les objets et meubles abîmés ou sales doivent être mis en benne.